

PROCES-VERBAL DE DEPOT DE REGLEMENT DU JEU « Les Trophées Sentez-vous Sport 2021 »

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN ET LE TRENTE JUIN

A LA REQUETE DE :

COMITE NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS (CNOSF),
dont le siège social se situe 1 Avenue Pierre de Coubertin 75640 Paris
Cedex 13.

IL M'EST EXPOSE :

Que la requérante organise, sur le site internet www.sentezvousport.fr,
un concours intitulé « Les Trophées Sentez-vous Sport 2021 ».

Qu'il m'est demandé de recevoir en dépôt le règlement du dudit
concours.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, **Marie-Josèphe BOUVET**, Huissier de Justice près la Cour d'Appel
de Paris, y demeurant 354, rue Saint Honoré à Paris 1^{er} associée à la
SAS BOUVET LLOPIS MULLER Huissiers de justice.

Certifie avoir reçu ce jour en dépôt, le règlement dudit concours « **Les
Trophées Sentez-vous Sport 2021** » comportant **16 articles** dont copie
est annexée au présent.

Et, de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat
pour service et valoir ce que de droit les jours, mois et an que dessus.





BOUVET
LLOPIS
MULLER
& ASSOCIÉS
HUISSIERS
DE JUSTICE
PARIS

ANNEXE



SENTEZ-VOUS SPORT

C'est bien plus que du sport !

RÈGLEMENT

LES TROPHÉES SENTEZ-VOUS SPORT 2021

Dossier de candidature disponible sur :
www.sentezvousport.fr

ENVOI DES CANDIDATURES :
AVANT LE 29 OCTOBRE 2021

PLUS D'INFORMATION :
SENTEZVOUSSPORT@CNOSF.ORG

FAIRE DU SPORT

REJOIGNEZ NOUS SUR :  |  SENTEZ VOUS SPORT

ARTICLE 1 : Organisateur

Le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), association reconnue d'utilité publique par décret du 6 mars 1922, dont le siège se situe au 1, Avenue Pierre de Coubertin 75640 Paris Cedex 13 (SIRET : 784 354 276 000 23) organise un concours intitulé « Les Trophées Sentez-Vous Sport » soumis à condition et accessible via le site internet : www.sentezvousport.fr.

ARTICLE 2 : Objet des Trophées Sentez-Vous Sport

Les Trophées Sentez-Vous Sport s'inscrivent dans le cadre de l'événement annuel national « Sentez-Vous Sport » initié par le Comité National Olympique et Sportif Français depuis 2010 pour la promotion du sport pour tous.

La promotion de la pratique d'une activité physique et sportive est en effet un vecteur important de la démarche « Responsabilité Sociétale des Entreprises » (RSE) qui permet simultanément à l'entreprise de :

- Accroître sa performance durable ;
- Contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être de ses collaborateurs ;
- Renforcer le lien social et fédérer les équipes.

Les Trophées résultent d'une volonté forte du CNOSF de mettre en avant des initiatives d'entreprises (petites et grandes), de structures territoriales, d'associations, de fédérations, qui croient en l'intégration d'une politique de promotion d'une activité physique et sportive dans leurs stratégies et pratiques managériales, ou mettent en œuvre des actions significatives au profit de leurs salariés.

ARTICLE 3 : Description des Trophées

Les Trophées Sentez-Vous Sport ont pour objectif de récompenser des réalisations, des actions, des pratiques et des engagements relatifs au sport en entreprise.

La situation de ces derniers mois a modifié l'organisation des structures et de leurs collaborateurs. Certaines initiatives en faveur du bien-être des salariés, notamment le sport en entreprise et les programmes d'activités physiques et sportives, ont été impactés par ce contexte : mise en place d'activités sportives en visio, challenges entre salariés... de nombreuses actions innovantes ont vu le jour durant cette période inédite.

Lors de l'édition 2021 seront valorisées les actions ayant eu pour objectifs de faire vivre le sport en entreprise durant la crise sanitaire ou lors de la reprise. Les projets primés seront les projets de sport en entreprise les plus innovants, facilement répliquables et avec un impact significatif, qu'ils aient été ou sont organisés en présentiel ou en digital... au cours de l'année 2020 et/ou 2021.

Seront récompensés pour cette édition 2021 :

- Deux (2) projets récompensant des structures de moins de deux cent cinquante (250) salariés

- Deux (2) projets récompensant des structures de plus de deux cent cinquante (250) salariés

Le jury se réserve le droit de récompenser un (1) projet supplémentaire et lui décerner le « Coup de cœur du jury ».

ARTICLE 4 : Conditions de participation

Les Trophées Sentez-Vous Sport sont ouverts à toutes les structures publiques ou privées quels que soient leur taille et leur secteur d'activités : entreprises, collectivités territoriales, associations sportives, administrations, fédérations.

Les entités doivent être implantées totalement ou partiellement sur le territoire français (DOM TOM inclus).

La participation est gratuite. Les structures participantes peuvent soumettre plusieurs dossiers s'il s'agit d'initiatives différentes.

Les entités au sein desquelles les réalisations ont été mises en œuvre, et non leurs prestataires extérieurs, peuvent participer et compléter le dossier de candidature.

Les entités ayant déposé un dossier lors des précédentes éditions et qui n'ont pas été récompensées peuvent postuler à l'édition 2021. Les entités qui ont remporté un trophée lors des éditions précédentes peuvent postuler à l'édition 2021, à condition de déposer un nouveau projet, ou de démontrer des innovations majeures par rapport au précédent projet récompensé.

Les actions et initiatives présentées dans le cadre du dossier de candidature porteront sur des projets s'étant déroulés au cours de l'année 2020 et/ou 2021.

Ne peuvent pas postuler : les personnalités du jury (et par extension les entités qu'elles représentent) et les entités qui remettent un trophée.

La participation au concours entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 5 : Modalités de participation

Le dossier de candidature est disponible sous forme de formulaire sur notre site internet www.sentezvousport.fr, dans la rubrique « Trophées ». Il est à remplir

AVANT le 29 octobre 2021

ARTICLE 6 : Les critères de sélection des dossiers

Les projets sélectionnés seront jugés selon plusieurs grands critères :

- **L'originalité** des actions et leur aspect innovant
- **La volonté** des structures de faire vivre le sport en entreprise
- **L'efficacité** du dispositif et les résultats obtenus
- **L'exemplarité/répliquabilité** : accessibilité au plus grand nombre, déclinaison dans d'autres structures, reproductibilité



ARTICLE 7 : Calendrier

- **Lancement des Trophées** : juillet 2021
- **Date limite de dépôt du dossier** : 29 octobre 2021. Seuls les dossiers reçus à temps et comportant tous les éléments requis seront étudiés
- **Instruction des dossiers** : le jury des Trophées se réunira courant novembre 2021
- **Annonce des résultats et remise des prix** : le résultat de la délibération du jury sera annoncé lors de la cérémonie des Trophées qui se déroulera courant décembre 2021 (sur invitation) au CNOSF et/ou en distanciel. Cette manifestation rassemblera des acteurs du monde de l'entreprise et du monde sportif

ARTICLE 8 : Utilisation des documents transmis par les participants

De convention expresse, le droit d'usage des Livrables, réalisés en application du présent concours, est attribuée à titre gracieux, et de manière non exclusive, au CNOSF. A cette fin, et en tant que de besoin, chacun des participants cède au CNOSF les droits d'usage sur les livrables : droit de reproduction, droit de représentation, droit de commercialisation, droit d'usage, de détention, d'adaptation, de traduction, et plus généralement, tous droits d'exploitation sous quelque forme que ce soit, sur quelque support que ce soit, connu ou inconnu à ce jour.

La présente cession vaut pour tous territoires et pour toute la durée de protection dont les livrables font l'objet. De convention expresse, le CNOSF acquiert le droit d'usage des livrables dont il s'agit, au jour de leur remise.

Chaque participant garantit au CNOSF la jouissance pleine, entière et libre de toute servitude des droits qu'il cède contre tous troubles, revendications et évictions quelconques. A ce titre, les participants font leur affaire des autorisations de tous tiers pouvant détenir des droits sur les documents transmis et assument la charge des éventuels paiements en découlant.

ARTICLE 9 : Liste des prix pour les lauréats

- Remise d'un Trophée (valeur du prix : 206 euros TTC)

ARTICLE 10 : Lots de communication

Le CNOSF mettra en avant les structures lauréates de l'édition. Voici *a minima* les actions de communication envisagées :

- Envoi d'un communiqué de presse annonçant les lauréats
- Annonce des lauréats grâce à des posts sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn) de Sentez-Vous Sport et du CNOSF

ARTICLE 11 : Limitation de responsabilité

Le CNOSF ne saurait être mis en cause en cas de perte de dossier ou de dysfonctionnement quel qu'il soit.

Le CNOSF ne serait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative :

- en cas de dysfonctionnement du réseau internet qui empêcherait le bon déroulement du concours

- en cas de défaillance technique, logistique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au concours

ARTICLE 12 : Modification des dates du concours

Le CNOSF se réserve le droit d'annuler le présent concours, d'en réduire ou d'en prolonger la durée, de le reporter ou d'en modifier les conditions, sans que celui-ci ne soit tenu responsable de quelque manière que ce soit.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un dépôt d'avenant au sein de la SAS BOUVET-LLOPIS-MULLER & Associés, mentionnée au sein du présent règlement.

ARTICLE 13 : Loi « Informatique et Libertés »

Les informations personnelles pouvant être recueillies dans le cadre du Trophée Sentez-Vous Sport font l'objet d'une collecte et d'un traitement informatisés par le CNOSF.

Ces données pourront être utilisées directement par le CNOSF ou indirectement par ses partenaires ou prestataires pour lui adresser par voie postale, électronique et / ou téléphonique, des informations et offres commerciales, pour une durée de trois ans.

Conformément à la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, vous bénéficiez, concernant vos données personnelles, du droit d'être informé de la collecte et du traitement, du droit d'accès, du droit de rectification ou d'effacement, de modification de vos données en cas d'informations incorrectes, du droit d'opposition, du droit à limitation du traitement ainsi que du droit à la récupération de vos données.

Ces droits peuvent être exercés directement par courrier adressé au CNOSF – 1, avenue Pierre de Coubertin – 75640 PARIS Cedex 13 ou par courrier électronique à l'adresse DPO@cnosf.org

ARTICLE 14 : Composition du jury

Le jury sera composé de représentants du mouvement sportif, du monde de l'entreprise et de représentants divers (éducation, média, santé...). Un ou une président(e) sera désigné(e).

ARTICLE 15 : Clause de confidentialité

Le jury, ainsi que les éventuels salariés du CNOSF qui auraient connaissance des dossiers objet du présent concours, s'engagent à ne pas divulguer les informations confidentielles, secrets de fabrique ou secrets commerciaux des participants et à ne pas utiliser ces informations et secrets à d'autres fins que celles concernant le présent concours.

Sera considérée comme confidentielle, toute information obtenue auprès du participant et ne se trouvant pas dans le domaine public.

ARTICLE 16 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige relatif à l'application et à l'interprétation du règlement sera soumis à la compétence des tribunaux de Paris.



Le règlement du concours est consultable sur le site www.sentezvousport.fr, et sera adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande, à l'adresse suivante CNOSF / Sentez-Vous Sport - 1, avenue Pierre de Coubertin 75013 PARIS.

Le règlement complet des Trophées Sentez-Vous Sport est déposé auprès de la SAS BOUVET-LLOPIS-MULLER & Associés, Huissiers de Justice, 354 rue Saint-Honoré 75001 PARIS, à laquelle est confié le contrôle du bon déroulement de sa mise en œuvre.

